

L'intelligence artificielle dans l'administration fiscale : entre exigences internationales et perspectives de mise en œuvre au Maroc

Artificial Intelligence in Tax Administration: Between International Requirements and Prospects for

Implementation in Morocco

Mme. BOUHAJEB Hanane

Doctorante

Laboratoire de Recherche en Économie, Gestion, Management Des Affaires (LAREGMA)

Faculté D'Économie et de Gestion Settat (FEGS) Université Hassan I^{er} Settat

bouhajeb.hanane@gmail.com

M. HAISSOUNE Mohamed

Professeur d'Enseignement Supérieur

Laboratoire de Recherche en Économie, Gestion, Management Des Affaires (LAREGMA)

Faculté D'Économie et de Gestion Settat (FEGS) Université Hassan I^{er} Settat

mohamed.haissoune@uhp.ac.ma

Résumé :

Dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et de la complexification des systèmes fiscaux la conformité fiscale internationale constitue un enjeu majeur pour les Etats ; Ce travail analyse dans quelle mesure l'intelligence artificielle est devenue une nouvelle exigence de conformité fiscale internationale; En s'appuyant sur une démarche qualitative qui se repose principalement sur une analyse documentaire approfondie. A cet effet l'analyse mobilise une étude de cas centré sur la Direction Générale des Impôts au Maroc afin d'examiner l'état des lieux de la digitalisation et de l'intelligence artificielle au sein de l'administration fiscale marocaine. En étudiant également dans quelle mesure le Maroc est conforme aux exigences internationales en matière de l'adoption de l'intelligence artificielle.

Mots clés : standards internationaux, Intelligence Artificielle, Fiscalité intelligente, Fraude Fiscale, Contrôle Fiscal.

ABSTRACT

In a context marked by the globalization of trade and the increasing complexity of tax systems, international tax compliance has become a major challenge for States. This study analyzes the extent to which artificial intelligence has become a new requirement for international tax compliance. It relies on a qualitative approach mainly based on an in-depth documentary analysis. To this end, the study adopts a case study focused on the General Directorate of Taxes in Morocco in order to examine the current state of digitalization and artificial intelligence within the Moroccan tax administration, while also assessing the extent to which Morocco complies with international requirements regarding the adoption of artificial intelligence.

Keywords: international standards, artificial intelligence, smart taxation, tax fraud, tax control.

Introduction

Selon l'OCDE L'IA constitue l'une des forces transformatrices les plus puissantes du XXI^e siècle. Elle transforme nos industries, nos économies, nos administrations et nos sociétés à un rythme sans précédent. Si les pouvoirs publics et les autres acteurs de l'IA parviennent à en exploiter les

avantages tout en atténuant les risques⁴³¹⁹, en effet dans un contexte où la technologie transforme en profondeur les fondements de l'existence humaine, l'intelligence artificielle s'affirme comme un puissant levier de mutation ; l'administration publique garante de l'intérêt général ne peut désormais se limiter à des ajustements progressifs ou à des modernisations superficielles. Elle est appelée à opérer une transformation ambitieuse, soutenue par l'IA, afin de faire face aux enjeux complexes du XXI^e siècle.

Il est important de savoir que l'IA n'est pas une mode passagère. Elle est là pour rester, durablement ancrée dans nos sociétés. Les administrations publiques, chargées de fournir des services essentiels, doivent s'adapter à cette réalité pour rester pertinentes et efficaces⁴³²⁰; dans ce nouvel environnement, la fiscalité intelligente émerge comme un modèle de référence. Elle repose sur l'intégration de l'IA dans les processus fiscaux afin de renforcer la conformité réglementaire, d'optimiser la gestion des risques fiscaux et d'améliorer la transparence des opérations.⁴³²¹

L'intelligence artificielle commence à être utilisée non seulement pour alimenter des assistants virtuels, mais aussi dans le cadre d'autres interactions avec des contribuables, par exemple pour donner des instructions aux contribuables et pour aider les agents des services fiscaux. Un peu plus d'une administration sur cinq utilise l'IA pour ces interactions. L'IA peut notamment être utile aux contribuables au moment du dépôt de leurs déclarations fiscales ou aux agents des services fiscaux, pour leur suggérer des réponses possibles lors du traitement de courriers entrants, ou pour les aider pendant des échanges en direct avec des contribuables.⁴³²²

L'intelligence artificielle présente également des avantages notables dans la détection des fraudes, contribuant ainsi à un contrôle et une surveillance plus rigoureuse. Cependant, malgré ces progrès indéniables, l'IA n'est pas exempte de limites et de risques, tels que la complexité des algorithmes, les biais potentiels et les défis en matière de protection des données.⁴³²³

L'intelligence artificielle permet d'optimiser le contrôle fiscal et de renforcer la coopération internationale, toutefois cette transformation soulève plusieurs défis ; L'objectif de cet article est de mettre en lumière le cadre global de l'intelligence artificielle appliquée au domaine fiscal, tout en examinant la position du Maroc au regard des évolutions observées à l'échelle internationale, à travers une analyse comparative des expériences étrangères et une prise en compte des spécificités nationales.

Ainsi, cet article répondra à la problématique suivante: Dans quelle mesure la Direction générale des Impôts au royaume du Maroc est-elle conforme aux standards internationaux en matière de la digitalisation et de l'adoption de l'intelligence artificielle ?

Méthodologie

Le présent article s'inscrit dans une approche qualitative et analytique visant à examiner le rôle de l'intelligence artificielle dans le domaine de la fiscalité; ce choix méthodologique se justifie par la nature exploratoire du sujet qui nécessite une compréhension approfondie des mécanismes, des pratiques et des transformations induites par la digitalisation et l'IA au sein des administrations fiscales; En s'appuyant principalement sur une analyse documentaire approfondie fondée sur

⁴³¹⁹ OCDE (2025), Gouverner avec l'intelligence artificielle : État des lieux et perspectives pour les fonctions essentielles de l'État, Éditions OCDE, Paris, page 19, <https://doi.org/10.1787/6816434b-fr>

⁴³²⁰ Ibrahima Kalil Diakite, Pierre-Alain Raphan, Transformer l'administration publique avec l'IA.: « Au-delà de la modernisation, a métamorphose » page 9 Paperback – October 21, 2025.

⁴³²¹ ELJOUBARI Soukaina, EJBARI Abdelbar, EL BAKKOUCHI Younes « Les Enjeux de l'Automatisation Fiscale et des Prix de Transfert en vue d'une Conformité Renforcée grâce à l'IA » Revue des Etudes et Recherches en Logistique et Développement (RERLED) 2025.

⁴³²² OCDE (2025), Initiatives en faveur de la dématérialisation et de la transformation numérique des administrations fiscales, Éditions OCDE, Paris, page 24, <https://doi.org/10.1787/cf539ede-fr>

⁴³²³ BENZAOU L. & al (2025) «Les Perspectives de l'Intelligence Artificielle dans l'Administration Fiscale au Maroc », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 9 : numéro 3 » pp : 157- 182.

l'exploitation de sources variées notamment les rapports institutionnels, les publications d'organisations internationales, les textes juridiques et fiscaux en vigueur ainsi que les travaux académiques relatifs à la fiscalité internationale et les technologies numériques ; à cet effet l'analyse mobilise une étude de cas centré sur la Direction Générale des Impôts au Maroc afin d'analyser d'une manière approfondie l'engagement de la DGI dans la transformation numérique et l'intégration de l'intelligence artificielle, Des recommandations seront également formulées afin d'améliorer la performance de la Direction Générale des Impôts et de répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

1. Cadre théorique : présentation des concepts clés

1.1. Aperçu sur la d intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est un terme général qui fait référence aux techniques rendant les machines « intelligentes »⁴³²⁴ ; la recherche et l'application de l'IA utilisent l'automatisation pour améliorer ou reproduire l'intelligence humaine afin d'améliorer les capacités d'analyse et de prise de décision des machines. Pascal A. Bizarro et Margaret Dorian (2017) ont souligné que l'intelligence artificielle (IA) est née en 1948, lorsque William Gray Walter a créé deux petits robots, nommés « Elmer » et « Elsie », capables de reconnaître et répondre aux stimuli tout en rencontrant des obstacles.⁴³²⁵

Selon l'Encyclopédie Larousse, L'IA est définie comme « l'ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine » Cette définition met l'accent sur la capacité des machines à reproduire des aspects de la cognition humaine.⁴³²⁶

Selon l'OCDE, « un système d'intelligence artificielle est un système automatisé qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir d'entrées reçues, comment générer des résultats en sortie tels que des prévisions, des contenus, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer sur des environnements physiques ou virtuels ».⁴³²⁷

1.2. l'intelligence artificielle à la gestion publique

L'intelligence artificielle (IA) est un domaine en pleine croissance à l'échelle mondiale, avec un nombre croissant de pays qui investissent dans la recherche et le développement de l'IA. Les États-Unis et la Chine sont considérés comme les leaders mondiaux en matière d'IA, avec des investissements massifs dans la recherche et le développement de l'IA ainsi que dans la création de start-ups et de centres de recherche en IA ; de plus des organisations internationales ont mis en place des initiatives pour promouvoir le développement responsable de l'IA, notamment en matière d'éthique, de transparence et de sécurité. Au Maroc l'intelligence artificielle (IA) est en train de devenir un domaine de plus en plus important Avec un certain nombre d'initiatives gouvernementales et privées visant à développer l'IA dans le pays.⁴³²⁸

⁴³²⁴ McCarthy, J. Minsky, M. Rochester, N. Shannon, C.E., A Proposal for the Dartmouth Summer Research Project on Artificial Intelligence. <http://raysolomonoff.com/dartmouth/boxa/dart564props.pdf> August, 1955 .

⁴³²⁵ Bizarro, Pascal A; Dorian, Margaret, Artificial Intelligence: The Future of Auditing. Internal auditing ;Bosten vol.32, N°5 (Sep/Oct 2017) : 21-26.

⁴³²⁶ Larousse. (n.d.). Intelligence artificielle. Retrieved from Encyclopédie Larousse:https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/intelligence_artificielle/187257.

⁴³²⁷ OCDE 2024, Recommandations Révisée du conseil sur l'intelligence artificielle, Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 2-3 mai 2024 page 03.

⁴³²⁸ Haut-commissariat au Plan, « Intelligence artificielle », HCP Centre national de documentation, Rapport de veille, Avril 2023 page 2.

L'intelligence artificielle (IA) a le potentiel d'apporter des contributions significatives à l'administration publique, en effet l'IA peut être utilisée pour améliorer l'efficacité des processus administratifs, pour faciliter la prise de décision et pour améliorer la prestation des services publics.⁴³²⁹

L'intelligence artificielle contribue à améliorer la qualité de la prestation des services publics, elle permet notamment de développer des services plus accessibles, personnalisés et réactifs, à travers des outils tels que les assistants virtuels ou les plateformes numériques intelligentes. Ces dispositifs facilitent l'interaction entre l'administration et les usagers, en offrant des réponses rapides et adaptées à leurs besoins, tout en garantissant une meilleure disponibilité des services.

En outre, l'IA peut aider à améliorer la prise de décision dans l'administration publique. En effet les systèmes de l'IA peuvent analyser des volumes massifs de données issues de sources diverses et d'y déceler des schémas, des corrélations et des tendances qui pourraient échapper à l'analyse humaine traditionnelle⁴³³⁰, l'IA est loin de se limiter à un simple outil technique elle représente plutôt un véritable levier de transformation de l'action publique, susceptible de renforcer à la fois l'efficacité administrative et la qualité du service rendu aux citoyens.

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans l'administration publique au Maroc représente une avancée significative vers l'efficacité, la transparence et l'innovation ; bien que le pays soit encore aux premiers stades de cette transition, plusieurs initiatives prometteuses témoignent du potentiel de l'IA pour transformer la prestation des services publics et améliorer la gouvernance. Dans ce sens, le Maroc a lancé le programme national de l'intelligence artificielle connu sous le nom de Programme AL-KHAWARIZMT ; ce programme, initié en mai 2019, est le fruit d'une collaboration entre l'Agence de Développement du Digital (ADD), le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN), et le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRC).⁴³³¹

1.3. Application de l'IA dans le domaine de la fiscalité

a. L'IA une nouvelle exigence des standards internationaux

L'intelligence artificielle se présente comme un levier essentiel des transformations de l'administration fiscale, dans une économie où les règles fiscales sont de plus en plus complexes où la mondialisation des échanges accroît le flux de données ouvertes à l'analyse et où les administrations fiscales doivent faire face aux défis liés à la fraude et l'évasion fiscale en assurant un bon alignement aux normes internationales en terme d'équité, transparence et efficacité. L'intégration de l'IA se distingue comme un enjeu stratégique décisif pour l'efficacité de la performance de l'action fiscale.

Depuis 2022, l'Inventaire des initiatives⁴³³² sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales (ITTI) réalisé par l'OCDE livre des enseignements sur l'application de l'IA dans les administrations fiscales du monde entier. La dernière enquête montre que les principaux champs d'application dans les pays de l'OCDE sont la détection de la fraude fiscale, l'aide à la prise de décision et l'amélioration des services aux contribuables

⁴³²⁹ UBALDI Barbara, LE FEVRE Enzo Maria et al. « State of the art in the use of emerging technologies in the public sector », Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance paris 2019.

⁴³³⁰ RARHOUI Kaoutar, « Droit de l'Intelligence Artificielle et Administration publique », Revue Internationale du Chercheur, Volume 4 : Numéro 4 2024, p : 359.

⁴³³¹ ABIBI Yassine, L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion du service public, Revue de l'intelligence artificielle et développement territorial durable ; Avril 2023

⁴³³² L'OCDE - Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales 2024 (<https://oe.cd/dx/ITTI2024>).

Figure 1 : Déploiement de l'IA dans les pays membres de l'OCDE qui utilisent l'IA dans l'administration fiscale



Source : (OCDE 2024)⁴³³³

Selon l'OCDE L'intelligence artificielle (IA) est utilisée par plus de 70 % des administrations fiscales pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'administration, par exemple en matière de gestion de la discipline fiscale, et pour améliorer les services aux contribuables. L'IA est le plus couramment utilisée pour détecter la fraude et l'évasion fiscales. Vient ensuite son utilisation dans les processus d'évaluation des risques et dans le cadre des assistants virtuels.⁴³³⁴

Les métiers essentiels de l'administration fiscale doivent de plus en plus recourir à l'intelligence artificielle, notamment pour la détection des fraudes, la relance des contribuables défaillants, les missions de vérifications et de contrôle fiscal et l'assistance technique virtuelle.

- **La détection des fraudes**

L'intelligence artificielle constitue aujourd'hui un outil particulièrement performant pour la détection des fraudes fiscales ; grâce à des algorithmes avancés et à l'analyse de grandes quantités de données, elle permet d'identifier des schémas atypiques, des incohérences ou des comportements suspects que les méthodes traditionnelles peinent à repérer. En croisant différentes sources d'information (déclarations fiscales, transactions financières, données externes), l'IA renforce la capacité de l'administration à cibler efficacement les contrôles, à réduire les erreurs et à lutter plus efficacement contre l'évasion et la fraude fiscales.

- **La relance des contribuables défaillants**

L'utilisation de l'intelligence artificielle améliore également la gestion des contribuables défaillants. En automatisant les processus de relance, l'administration fiscale peut identifier rapidement les retards de déclaration ou de paiement et déclencher des actions adaptées. L'IA permet, en outre de segmenter les contribuables selon leur comportement et leur niveau de risque afin d'adopter des stratégies de communication personnalisées. Cette approche favorise une meilleure efficacité des relances, réduit les coûts administratifs et contribue à améliorer le taux de recouvrement.

- **les missions de vérifications et de contrôle fiscal**

Les administrations fiscales assurent de plus en plus de services par des moyens numériques;⁴³³⁵ Les méthodes de vérification traditionnelles telles que les vérifications complètes, ponctuelles ou sur pièces continuent de constituer le cœur des activités de contrôle fiscal, le recours croissant aux vérifications électroniques automatisées marque une évolution significative des pratiques administratives. Fondées sur des approches reposant sur des règles prédéfinies, ces vérifications permettent de traiter certains risques spécifiques, notamment à travers le rejet

⁴³³³ Explorateur des données de l'OCDE - Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales 2024 (<https://oe.cd/dx/ITTI2024>).

⁴³³⁴ OCDE (2025), Initiatives en faveur de la dématérialisation et de la transformation numérique des administrations fiscales, Éditions OCDE, Paris, page 12 <https://doi.org/10.1787/cf539ede-fr>.

⁴³³⁵ OCDE 2023, Administration fiscale INFORMATIONS COMPARATIVES SUR LES PAYS page 20.

automatique de demandes, l'émission de notifications ou encore l'appariement de transactions. Elles offrent ainsi aux administrations fiscales des moyens plus efficaces et efficaces pour mener à bien certaines missions de contrôle.

• L'assistance technique virtuelle

L'intelligence artificielle joue un rôle croissant dans la mise en place d'une assistance technique virtuelle au profit des contribuables. À travers des chatbots et des assistants intelligents, l'administration peut fournir des réponses rapides et personnalisées aux questions fréquentes, guider les usagers dans leurs démarches et simplifier l'accès à l'information fiscale. Cette digitalisation du service améliore la qualité de la relation entre l'administration et les contribuables, tout en allégeant la charge de travail des agents et en garantissant une disponibilité continue des services.

L'intégration de l'intelligence artificielle au sein des administrations fiscales ne relève plus d'une option stratégique, mais s'inscrit désormais comme une exigence impulsée par les instances internationales, en particulier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui promeut la modernisation des systèmes fiscaux et le renforcement de la transparence ; L'intelligence artificielle s'impose dès lors comme un levier stratégique permettant aux administrations fiscales de s'aligner sur les standards internationaux, en particulier en matière d'automatisation des procédures.

b. Usage actuels et potentiels de l'IA (Expérience de l'union européenne)

Pour l'union européenne l'IA est mobilisée pour automatiser le traitement des données, affiner le ciblage des contrôles et développer des outils d'assistance, contribuant à une meilleure efficacité opérationnelle et à une optimisation des ressources ; Une analyse met en évidence une adoption progressive mais généralisée de l'IA, principalement mobilisée sur la détection de la fraude fiscale, l'analyse des risques et l'optimisation des processus administratifs. Elle souligne également des disparités entre les pays, certains affichant un niveau de maturité avancé, tandis que d'autres se trouvent encore en phase de développement.⁴³³⁶

Tableau 1 : L'IA & Expérience de l'union européenne

Pays	Usage actuels et potentiels
L'Espagne	Figure parmi les administrations fiscales les plus avancées en matière d'intégration d'IA ; elle mobilise ces technologies pour : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la détection de la fraude • Optimiser le ciblage des contrôles fiscaux • Identifier les comportements à risque de manière proactive • Automatiser certains processus décisionnels
Autriche	Distingue par une approche structurée et encadrée de l'IA ; l'administration utilise ces outils pour : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion des données • Renforcer le ciblage des contrôles • Instrument d'aide à la décision
Roumanie	Le niveau de maturité reste limité, les efforts portent principalement sur : <ul style="list-style-type: none"> • La modernisation des systèmes • Amélioration des capacités de contrôle

⁴³³⁶ DGI 2026 IA & Administration Fiscale restitution des rapports pays, Service de l'Etude et de l'Analyse de la Documentation Fiscale - DGI Avril 2026 page 3.

	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les données Détecter les anomalies
Portugal	<p>Se distingue par un niveau avancé, l'intelligence artificielle est utilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facturation Assurer un suivi en temps réel des transactions économiques Améliorer la conformité fiscale
Pays-Bas	<p>Utilisation avancée des systèmes de Scoring des risques fondés sur l'IA :</p> <ul style="list-style-type: none"> Classer les contribuables selon leur niveau de risque Orienter les actions de contrôle
Italie	<p>Utilise l'IA pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la lutte contre la fraude fiscale Améliorer la surveillance
Allemagne	<p>Adopte une approche prudente et rigoureuse dans l'utilisation de l'IA, utilise l'IA pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Outil d'aide à la décision La détection des incohérences
France	<p>Une approche ciblée l'IA est principalement mobilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la fraude fiscale Identifie les anomalies Cibler les contrôles
Irlande	<p>Une approche pragmatique et évolutive ; l'IA est principalement orientée vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> La gestion des risques fiscaux Ciblage des contrôles Détection de la fraude
Belgique	<p>Une approche progressive dans l'intégration de l'IA ; principalement orientée vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyses des risques Gestion des données fiscales Ciblage des contrôles
Le Danemark	<p>Une approche centrée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des services aux contribuables Simplification des démarches administratives Détection des risques
La Finlande	<p>Une approche innovante, centrée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des services aux contribuables Optimisation de la gestion interne Renforcer l'efficacité des procédures administratives
Luxembourg	<p>Une approche mesurée dans l'utilisation de l'IA ;</p>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gestion des données • Renforcement des capacités d'analyse • Soutenir les systèmes décisionnels |
|--|

Source : Auteurs (sur la base du rapport DGI 2026 ; IA & administration Fiscale, restitution des rapports pays)

D'après ce tableau récapitulatif de l'expérience des Etats membres de l'union européenne en matière de l'intégration de l'intelligence artificielle dans le domaine fiscale ; on peut dire que ; à l'échelle de l'Union européenne, l'intelligence artificielle s'impose comme un levier stratégique de modernisation des administrations fiscales ; les Etats membres présentent des niveaux d'adaptation variés, mais convergent vers des usages communs surtout ; en matière de : détection de la fraude , automatisation des procédures et renforcement du contrôle fiscal .

2. L'intelligence artificielle et l'administration fiscale marocaine

2.1. La transformation numérique de la DGI : état des lieux

a) Bilan du Plan Stratégique 2017-2021

Dans le cadre de l'importance accordée au chantier de digitalisation ; la Direction Générale des Impôts (DGI) a fait de la transformation digitale un axe centrale ; en effet la première orientation stratégique du plan stratégique (2017-2021) est de : Devenir une administration de service, totalement numérique.

L'axe stratégique « Devenir une administration de service, totalement numérique » a été mis en œuvre à hauteur de 94% et concerne principalement les réalisations en matière de dématérialisation des démarches fiscales des contribuables, dont principalement les déclarations et les paiements, des obligations fiscales et le retrait des attestations fiscales.

La dématérialisation du paiement de la vignette est une illustration notoire en la matière ; a titre d'exemple, l'application mobile « Daribati» est venue enrichir l'arsenal numérique de la DGI ; elle offre plusieurs fonctionnalités aux contribuables afin de leur permettre de payer leurs impôts, de récupérer l'attestation de la TSAV, d'acheter les timbres fiscaux et d'accéder à l'ensemble des services ne nécessitant pas l'adhésion aux services des impôts en ligne au niveau du portail web de la DGI.⁴³³⁷ ; Dans ce cadre stratégique de digitalisation et d'amélioration des services offerts, la direction Générale des Impôts a développé les télé- services SIMPL qui permettent aux usagers de déclarer et de payer leurs impôts et taxes par voie électronique, de consulter leur situation fiscale, de récupérer leurs attestations en ligne, ainsi que de déposer et suivre le traitement de leurs réclamations.⁴³³⁸

En outre selon les dispositions de l'article 155 du code général des impôts : « Les contribuables soumis à l'impôt peuvent souscrire auprès de l'Administration fiscale par procédés électroniques les déclarations visées au présent code et ce, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé des finances. Toutefois, les déclarations précitées doivent être souscrites par procédés électroniques auprès de l'administration fiscale »⁴³³⁹ ; pour assurer le dépôt des déclarations et la prise en charge des paiements ; l'administration fiscale a déployé plusieurs outils numérique.

b) les Télé- Services SIMPL et la dématérialisation des procédures fiscales au Maroc

Les télé-services SIMPL « Système des Impôts en Ligne» permettent aux contribuables et leurs représentants de déclarer, de payer leurs impôts et taxes en ligne, d'obtenir des attestations

⁴³³⁷ DGI , 2024 Plan Stratégique de la Direction Générale des Impôts 2024-2028 page 18.

⁴³³⁸ DGI 2024,Rapport d'activité 2023 , page 64.

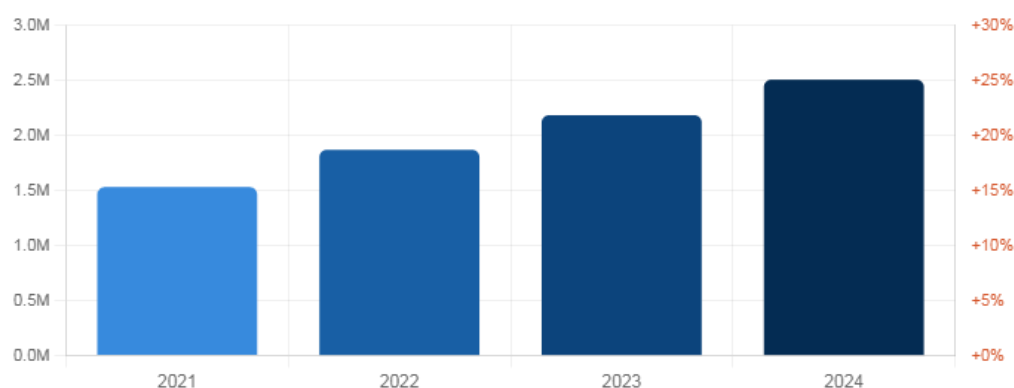
⁴³³⁹ L'article 155 du Code Générale des Impôts 2026.

numériques, de déposer des réclamations et des demandes de remises gracieuses et de consulter leur situation fiscale.

L'année 2017 a marqué un tournant dans la relation du contribuable avec la DGI, au plan des obligations déclaratives et de versement, en raison de la généralisation des procédés électroniques de paiement d'impôts à l'ensemble des entreprises à l'exclusion des forfaitaires. Avec un bond de 76% du nombre des adhérents au guichet électronique SIMPL, le nombre d'opérations de télépaiement a connu une progression de 513% par rapport à l'année 2016, correspondant à une recette de 106,98 MMDH, représentant 76% des recettes spontanées.⁴³⁴⁰

Cette dynamique s'est poursuivie et renforcée au cours des années suivantes particulièrement dans la période post-COVID à partir de 2021 ; cette phase a notamment été marquée par l'intégration des contribuables relevant du régime de contribution professionnelle unique (CPU) dans la plateforme SIMPL.

Figure 2 : Évolution du nombre d'adhérents au les télé- services SIMPL entre (2021-2024)



Nouveaux adhérents 2024 + 63,7% Total adhérents 2024 (+ 322 779) Croissance cumulée 2021–2024 (2 506 181)

Source : Auteurs, consolidation des rapports d'activité de l'administration fiscale Générale de 2021, 2022, 2023, 2024

Les données présentées dans la figure ci-dessous traduisent une progression remarquable de l'adhésion aux services numériques de la DGI, cette évolution traduit la généralisation progressive du recours aux services fiscaux dématérialisés ; Toutefois, cette croissance ne peut être interprétée exclusivement comme un indicateur de confiance des contribuables envers les services digitalisés , or elle résulte également du caractère obligatoire de certaines procédures, imposant aux contribuables l'adoption des télé-services SIMPL .

2.2. De la digitalisation à l'intelligence artificielle : vers une administration fiscale intelligente

a) La technologie innovante au cœur du Plan Stratégique 2024-2028

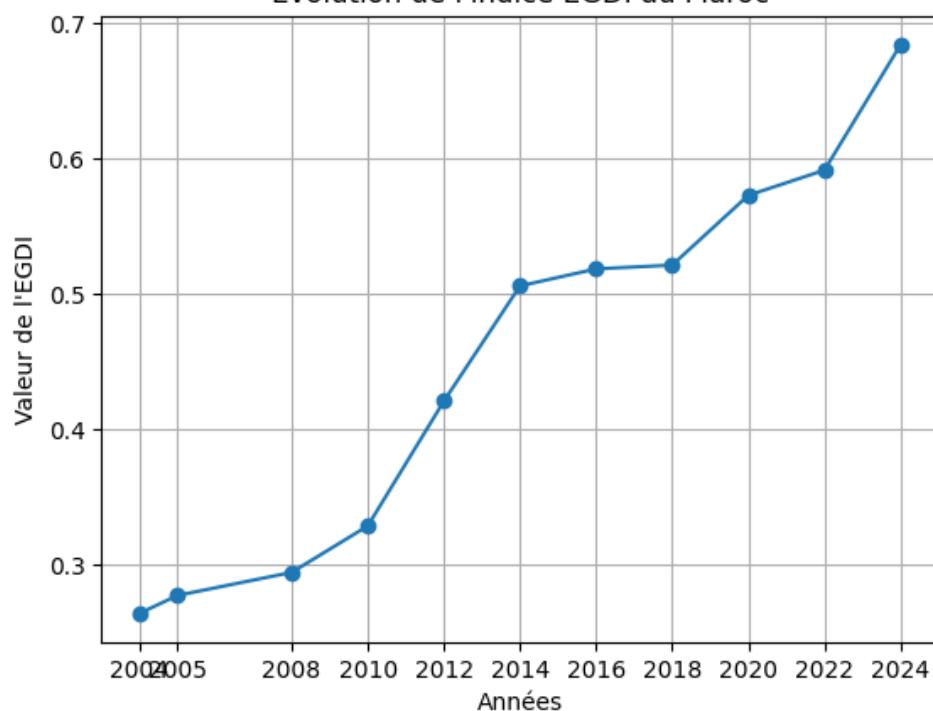
La Direction Générale des Impôts (DGI) joue un rôle central dans la mise en œuvre de l'e-gouvernement. Ses efforts se concentrent sur l'amélioration du paiement des impôts et la dématérialisation des services fiscaux, dans le but de moderniser, de rendre plus transparentes les

⁴³⁴⁰ DGI 2018 , Rapport d'activité 2017 page 12 .

actions administratives et de renforcer la confiance des citoyens envers l'administration fiscale.⁴³⁴¹

En 2024, le Maroc se classe à la 90e position sur 193 pays dans l'E- Government Development Index (EGDI) des Nations Unies, avec un score de 0,6841, supérieur à la moyenne mondiale. Cette progression (90e en 2024 contre 101e en 2022) témoigne d'une amélioration des services publics numériques notamment en infrastructures.⁴³⁴²

Figure 3: Développement de l'EGDI au Maroc
Evolution de l'indice EGDI au Maroc



Source : Auteurs (Sur la base des données de l'E-Government Development Index (EGDI) ONU, 2024)

La position positive du gouvernement électronique s'inscrit dans une stratégie plus large visant à présenter le Maroc en tant que pôle numérique africain.

Dans ce contexte, un tel résultat constitue un indicateur significatif et pertinent de la capacité du Maroc à engager une transition innovante de son administration fiscale. Assurément, un grand nombre de démarches de numérisation, rendant les données facilement accessibles et très utiles en termes de contrôle, vérification et en termes de détection de la fraude.

Par conséquent, dépasser la moyenne mondiale en matière d'indice de développement de l'administration électronique (IDEC) n'est pas seulement un indicateur de performance numérique, mais reflète plutôt une capacité structurelle réelle, reposant sur l'intégration de stratégies innovantes telles que l'intelligence artificielle pour gérer efficacement la fiscalité et automatiser les processus relatifs aux procédures fiscales et assurer l'efficacité lors des contrôles fiscaux.

En outre La vision 2028 de la DGI exprime l'ambition de la DGI: de « devenir une administration fiscale de référence, ouverte et proactive, alignée sur les meilleurs standards de qualité, en s'appuyant

⁴³⁴¹ BENAZZOU L. & al (2025) «Les Perspectives de l'Intelligence Artificielle dans l'Administration Fiscale au Maroc », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 9 : numéro 3» pp : 157- 182.

⁴³⁴² UN E-Government survey 2024, Département de Economic and Social Affairs, accelerating digital transformation for sustainable development page 96.

sur un capital humain compétent et engagé, une technologie innovante et un système de gestion transparent, moderne et performant, en vue d'améliorer l'expérience et l'autonomie du contribuable et de promouvoir la conformité volontaire et l'équité fiscale. » 4343; On remarque que la vision stratégique 2024-2028 confirme une volonté claire d'intégration d'une « technologie innovante » ; cette orientation témoigne d'un passage d'une administration fiscale numérique vers une administration fiscale intelligente en articulant la technologie autour de trois fonctions clés : (améliorer l'expérience contribuable, garantir la transparence du système et promouvoir la conformité volontaire).

b) SID : un instrument d'analyse intelligente et de pilotage fiscal moderne

A ce jour, le dispositif de la DGI se compose principalement du Système Intégré de Taxation (SIT), du Système des Impôts en Ligne (SIMPL) et du Système d'Information Décisionnel (SID). La DGI prévoit de se doter d'autres systèmes pour étoffer son dispositif et réussir davantage plus sa transformation.4344

Le système décisionnel (SID) désigne l'ensemble des moyens, outils et méthodes qui permettent à la DGI de collecter, stocker, traiter et restituer les données importantes afin de fournir une véritable aide à la décision.

Le système d'information décisionnel (SID) a été lancé par la DGI en Mars 2010 ; il permet d'assurer un regroupement des données ayant pour objectif d'aider les utilisateurs à prendre des décisions professionnelles pertinentes; il permet d'assurer une analyse multidimensionnelle des données, la surveillance des opérations fiscales via les tableaux de bord et la facilitation de la production de rapports et du processus décisionnel.

Le SID représente alors un système de recoupement et d'analyse des données basé sur le Big Data et le Machine Learning en assurant l'intégration et la valorisation des données issues de différents organismes (La Direction des douanes et des impôts indirects , la CNSS, etc.) ainsi que de différentes applications (SIT , SIMPL, etc.) ; le SID applique également des algorithmes auto-apprenants de scoring et de sélection des contribuables pour les différents programmes de contrôle sur pièce ou sur place , de vérification générale ou ponctuelle ainsi que de l'examen de l'ensemble de la situation fiscale pour les contribuables particuliers .

Toutefois il est important de préciser que le SID n'est pas forcément une intelligence artificielle autonome ; mais il s'agit plutôt d'un système décisionnel intelligent intégrant des outils avancés d'analyse de données. Ce système décisionnel « intelligent » peut constituer une base technologique solide et favorable au développement d'une administration fiscale intelligente fondée sur l'intelligence artificielle.

Conclusion et Recommandations

Ce travail a été l'occasion de s'interroger sur l'état des lieux de l'intelligence artificielle au niveau de la direction générale des impôts au Maroc, la démarche a mobilisé l'analyse des rapports DGI ainsi que les rapports de l'OCDE ; les résultats montrent que la DGI a atteint un niveau élevé de digitalisation , en harmonie avec les recommandations des organismes internationaux en matière de dématérialisation des services ; en effet la DGI a réussi à atteindre un taux de digitalisation estimé à 94% et par conséquent cette performance confirme une avancée significative vers l'objectif stratégique (2021-2023) de « devenir une administration totalement numérique ». Ce résultat témoigne de la capacité de la DGI à adapter ses pratiques aux exigences des organismes internationaux (notamment l'OCDE), en matière de modernisation et de digitalisation des services en renforçant la transparence et la qualité du contrôle fiscal.

4343 DGI 2023, Plan Stratégique 2024-2028 page 27.

4344 DGI 2023, Rapport d'activité-2022 page 41

Cette étude a permis également de s'interroger sur le niveau de la mise en œuvre de l'intelligence artificielle au niveau de la direction générale des impôts au Maroc en optant pour une méthodologie qualitative fondée sur l'analyse des données issues de documents officiels . Les résultats ont révélé que le Maroc s'inscrit dans une dynamique favorable vers la construction d'une administration fiscale intelligente ; en effet «devenir une administration fiscale intelligente» est au cœur des axes stratégiques du plan stratégique 2024-2028 ; toutefois cette transition est encore à un stade embryonnaire et nécessite davantage de développement sur le plan technologique et organisationnel. Il serait alors pertinent de recommander le renforcement de la coopération internationale du Maroc , notamment à travers des conventions de partenariats avec l'Union européenne dans le domaine de l'intégration de l'intelligence artificielle au processus fiscal , afin de bénéficier des expériences réussies et des bonnes pratiques développées par les Etas de l'union européenne en matière de la fiscalité intelligente dans les administrations fiscales surtout au niveau du contrôle fiscal , de l'assistance virtuelle et de la détection de la fraude fiscale .

L'intégration de l'IA dans le processus fiscal est susceptible d'aboutir à une réduction de la charge de travail administratif, grâce à l'automatisation de plusieurs tâches liées au traitement des demandes, relances des défaillants et assistance technique ; elle pourrait également contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et l'évolution des recettes notamment à travers un meilleur ciblage des risques et l'optimisation des mécanismes de recouvrement.

Liste des références

- (1) OCDE (2025), Gouverner avec l'intelligence artificielle : État des lieux et perspectives pour les fonctions essentielles de l'État, Éditions OCDE, Paris,
- (2) Ibrahima Kalil Diakite , Pierre-Alain Raphan, & Ra (2025) Transformer l'administration publique avec l'IA.: « Au-delà de la modernisation, la métamorphose» page 9 Paperback – October 21, 2025.
- (3) ELJOUBARI Soukaina, EJBARI Abdelbar, EL BAKKOUCHI Younes « Les Enjeux de l'Automatisation Fiscale et des Prix de Transfert en vue d'une Conformité Renforcée grâce à l'IA » Revue des Etudes et Recherches en Logistique et Développement (RERLED) | Edition 2025-Vol 10, N°2.
- (4) OCDE (2025), Initiatives en faveur de la dématérialisation et de la transformation numérique des administrations fiscales, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cf539ede-fr>
- (5) BENZAOU L. & al (2025) «Les Perspectives de l'Intelligence Artificielle dans l'Administration Fiscale au Maroc », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 9 : numéro 3» pp : 157- 182.
- (6) McCarthy, J. Minsky, M. Rochester, N. Shannon, C.E., A Proposal for the Dartmouth Summer Research Project on Artificial Intelligence, <http://raysolomonoff.com/dartmouth/boxa/dart564props.pdf> August, 1955 .
- (7) Bizarro, Pascal A; Dorian, Margaret, Artificial Intelligence: The Future of Auditing. Internal auditing ;Bosten vol.32, N°5 (Sep/Oct 2017) : 21-26.
- (8) Larousse. (n.d.).Intelligence artificielle. Retrieved from Encyclopédie,Larousse:https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/intelligence_artificielle/
- (9) OCDE 2024, RECOMMANDATION RÉVISÉE DU CONSEIL SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 2-3 mai 2024
- (10) Haut-commissariat au Plan, « Intelligence artificielle », HCP Centre national de documentation, Rapport de veille, Avril 2023
- (11) UBALDI Barbara, LE FEVRE Enzo Maria et al. « State of the art in the use of emerging technologies in the public sector », Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique, n° 31, Éditions OCDE, Paris, 2019. documentation, Rapport de veille, Avril 2023.

- (12) RARHOUI Kaoutar, « Droit de l'Intelligence Artificielle et Administration publique », Revue Internationale du Chercheur, Volume 4 : Numéro 4 2024
- (13) ABIBI Yassine, L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion du service public, Revue de l'intelligence artificielle et développement territorial durable ; Avril 2023
- (14) L'OCDE - Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales 2024 (<https://oe.cd/dx/ITTI2024>).
- (15) Explorateur des données de l'OCDE - Inventaire des initiatives sur l'utilisation de la technologie à des fins fiscales 2024 (<https://oe.cd/dx/ITTI2024>).
- (16) OCDE Administration fiscale 2023 informations comparatives sur les pays.
- (17) DGI 2026, IA & Administration Fiscale restitution des rapports pays, Service de l'Etude et de l'Analyse de la Documentation Fiscale - DGI Avril 2026.
- (18) DGI, 2023 Plan Stratégique de la Direction Générale des Impôts 2024-2028
- (19) DGI 2024, Rapport d'activité 2023.
- (20) Code générale des impôts 2026.
- (21) DGI 2018, Rapport d'activité 2017.
- (22) BENZAOU L. & al (2025) «Les Perspectives de l'Intelligence Artificielle dans l'Administration Fiscale au Maroc », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 9 : numéro 3» pp : 157- 182
- (23) UN E-Government survey 2024, Departement of Economic and Social Affairs, accelerating digital transformation for sustainable development.
- (24) DGI 2023, Rapport d'activité 2022



جامعة الحسن الأول
UNIVERSITÉ HASSAN I^{ER}

مجلة القانون والأعمال الدولية

Revue internationale du droit des affaires



جامعة الحسن الأول
UNIVERSITÉ HASSAN I^{ER}

www.Droitentreprise.com

المركب الجامعي صندوق البريد: 539 طريق الدار البيضاء سطات 26000 المغرب

الهاتف: 00212687407665

البريد الإلكتروني: mforki22@gmail.com